

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DU HAVRE

**DOCTORAT**

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.612-7 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L.412-1 ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale ;

Vu les pièces justificatives produites par M. STEPHANE HENRY, né le 13 octobre 1979 à LE HAVRE (076), en vue de son inscription au doctorat ;

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé a soutenu, le 17 juin 2009 une thèse portant sur le sujet suivant : **La lutte contre la tuberculose en Haute-Normandie (1914-1939) : modèle sanitaire exemplaire ou vaste artifice médiatique?**

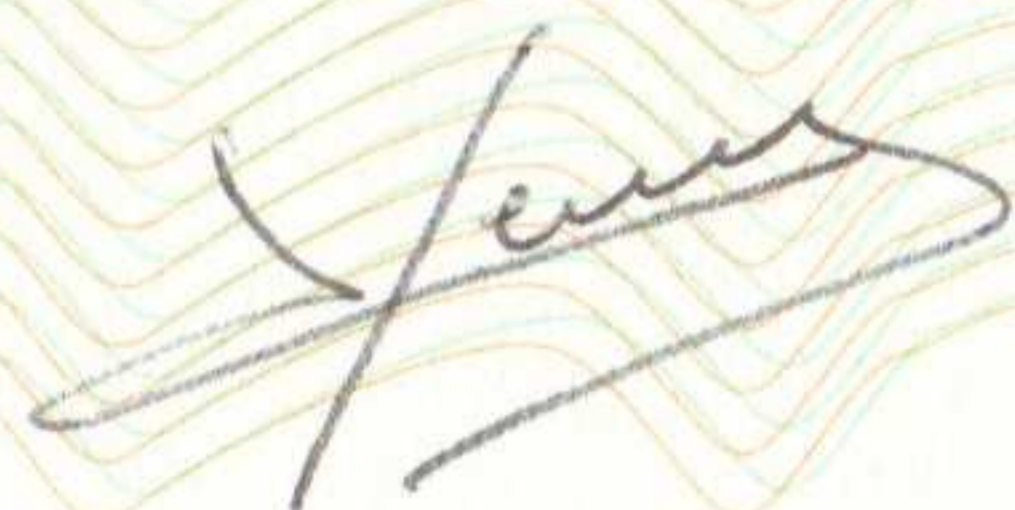
, préparée au sein de l'école doctorale ED 68 – Littératures, Cultures et Sciences Sociales, devant un jury présidé par ALAIN LEMENOREL, Professeur à l'Université du Havre et composé de JOHN BARZMAN, Professeur à l'Université du Havre, CHRISTIAN CHEVANDIER, Maître de Conf à l'université de Paris 1, DOMINIQUE DESSERTINE, Chargé de recherche – CNRS LYON, PIERRE GUILLAUME, Prof. émérite – Univ. Bordeaux 3, YANNICK MAREC, Professeur à l'Université de Rouen ;

Vu la délibération du jury ;

Le **DIPLÔME NATIONAL DE DOCTEUR HISTOIRE**, spécialité : HISTOIRE CONTEMPORAINE, *mention très honorable avec félicitations du jury*est délivré à **M. STEPHANE HENRY**et confère le **grade de docteur**,

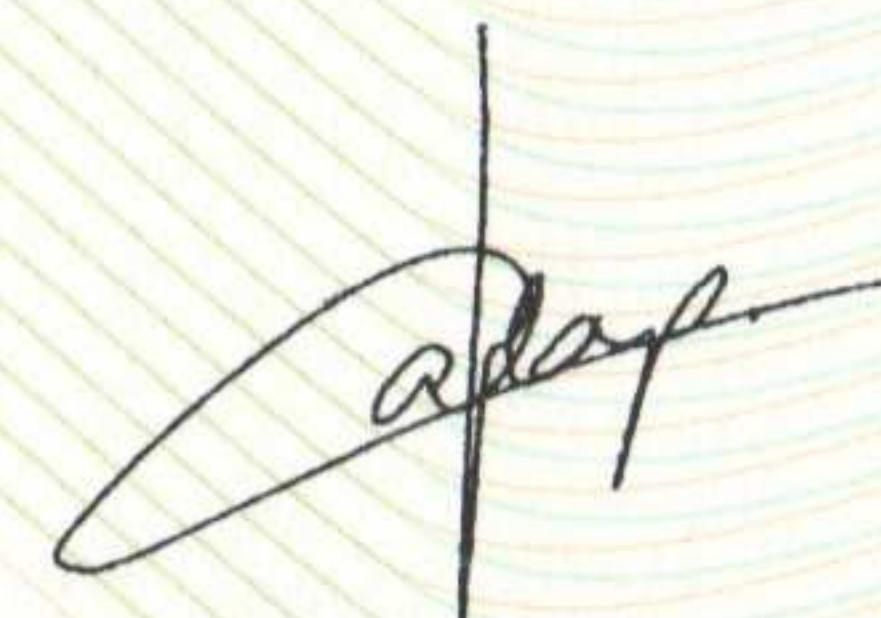
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Rouen, le 26 mars 2010

*Le titulaire*

N°

LEHAVRE 8392005

*Le Président*

Camille GALAP

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*

Marie-Danièle CAMPION